

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & LOCATION

Objet

Les présentes conditions régissent les prestations de décoration événementielle, de location d'objets décoratifs et d'art de la table proposées par La Déco Chinée de Yaya.

Réservation

Toute réservation devient effective après :

- validation du devis,
- versement d'un acompte de 50 % du montant total de la prestation.

Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant la date de l'événement.

Livraison

Les livraisons sont réalisées sur devis selon :

- le volume du matériel,
- la distance,
- les contraintes logistiques.

Zone géographique desservie :

Charente, Charente-Maritime, Dordogne et Gironde, dans un rayon d'environ 100 km autour de Saint-Romain, sauf impossibilité.

Caution

Une caution sera demandée selon la nature, la quantité et la valeur des objets loués.

Le montant sera précisé sur le devis ou contrat de location.

Responsabilité

Le client devient responsable du matériel loué dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution.

Tout objet perdu, cassé, taché ou détérioré pourra être facturé à hauteur de sa valeur de remplacement ou restauration.

Conditions météo

Pour tout événement extérieur, le client s'engage à prévoir des solutions de protection adaptées en cas d'intempéries.

La Déco Chinée de Yaya ne pourra être tenue responsable des dégradations liées aux conditions climatiques.

Annulation

En cas d'annulation par le client :

- l'acompte versé reste non remboursable,
- des frais complémentaires peuvent être appliqués selon l'avancement de la prestation.

Restitution du matériel

Le matériel devra être restitué dans l'état initial convenu lors de la remise.

Toute détérioration pourra entraîner une retenue sur caution ou une facturation complémentaire.

Force majeure

La Déco Chinée de Yaya ne pourra être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations en cas de force majeure.